Type : CR	**CONSEIL D'ADMINISTRATION**	Date création : 13/07/23
Rédaction : VMONCHAUX		Version : 1.0
Destination : Interne/Externe		Objet : SEANCE DU 11/07/23

Séance sous la présidence de la vice-présidente : Célia DIDIER

Le nombre des membres du Conseil en exercice est de 17.

Les membres présents à la séance sont : Mme ALLARD - M. BLEU - Mme BONDU - MME COQUERIE - Mme DIDIER- Mme FAURE - MME GUILBAUD - M HABAROU- - M MAILLARD – Mme MAGRES - M PLOUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Présente également : MME MONCHAUX

Excusés - M COCHET – MME BAZILE

Absents :

M AMOROSO

MME BAZILE

M COCHET

MME ROYER

MME RUCH

Mme WASIAK

Pouvoir de :

M COCHET, pouvoir à MME DIDIER

MME BAZILE, pouvoir à M MME BONDU

Préambule

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 46 en date du 10 juin 2020 fixant à 8, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale respectivement élus et nommés,

Vu la nomination de Mme COQUERIE Adeline en qualité de conseillère municipale lors du Conseil Municipal du 10 mai 2023 et de sa nomination au CCAS en tant que membre élu, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement de membre nommé au conseil d'administration.

Il convient que Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale nomme un nouveau membre pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Mme ALLARD Madeleine est nommée par le Président du conseil d'administration en remplacement de Mme COQUERIE Adeline

MME GUILBAUD Jocelyne est nommée à la commission permanente en remplacement de Mme COQUERIE.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 MAI 2023

Le compte rendu de la séance du 9 Mai 2023 est validé à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 11 juillet 2023

Délibération N° 22/2023 - Modification du tableau des effectifs du personnel du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **approuve à l'unanimité** la modification du tableau des effectifs.

Délibération N°23 -2023 - recrutement d'un agent non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la création de cet emploi et autorisent M le Président à conclure un contrat d'engagement.

Délibération n° 24-2023 – famille en difficulté - prise en charge partiel séjour de vacances

L'association Vacances et Familles sollicite une aide financière pour une famille (1 adulte et 4 enfants) de Montreuil Juigné pour un départ en vacances du 29 juillet au 5 août 2023. Le montant du séjour est de 1041€ pour une durée de 7 jours, la famille participe à hauteur de 272.60€ et la CAF pour 500€. Il reste à financer 224.50€.

La commission permanente accorde la somme de 224.50 € après étude du dossier.

Après délibération le Conseil d'administration **approuve à l'unanimité** et valide l'attribution de l'aide aux vacances

Délibération N° 25-2023 -Prise en charge des ateliers de nutrition et ateliers mémoire

Dans le cadre du développement des actions en direction des séniors, le CCAS organise en partenariat avec la MSA des ateliers de nutrition et mémoire en septembre 2023 et janvier 2024

Les ateliers nutrition se déroulent sur 5 séances de 5h30 + 1 atelier pédagogique en cuisine d'une durée de 4 heures.

Ils sont animés par une diététicienne et ont pour objectif de promouvoir la santé par l'alimentation et transmettre les clés d'une bonne hygiène nutritionnelle.

Les ateliers mémoire se déroulent sur 10 séances de 2h30 animés par des personnes formées à la méthode Peps EUREKA, ils ont pour objectif de mettre en avant l'importance que la pratique d'une activité régulière, d'une gymnastique intellectuelle et une bonne hygiène de vie, contribuent à entretenir la mémoire.

Nous organisons les sessions en partenariat avec la commune de Longuenée en Anjou dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale). En alternance les ateliers se feront sur les 2 communes et chacune des collectivités organisera son transport, 6 participants par commune, soit 12 personnes par atelier.

Chaque participant doit régler la somme de 10€ à la MSA pour s'inscrire, mais nous vous proposons de prendre en charge la somme de 60€ pour l'atelier nutrition et 60€ pour

l'atelier mémoire soit au total la somme de 120€ afin de permettre à toutes les personnes intéressées de participer sans que l'aspect financier soit un frein.

Après délibération le Conseil d'administration **approuve à l'unanimité** la prise en charge financière des ateliers pour un montant total de 120€.

Délibération N°26-2023 – Repas fête de la vie associative - tarification

La fête de la vie associative se déroule tous les 2 ans et la maison des habitants est pilote de cette manifestation.

Dans le cadre de cette fête, un repas est proposé aux membres des associations, 2 repas sont gratuits et au-delà, payant au tarif de 11 euros le repas.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration **approuvent et valident à l'unanimité** le tarif des repas de la fête de la vie associative.

3°/ Aides facultatives du 11 juillet 2023

Lors de la commission permanente, les aides suivantes sont accordées :

OBJET DE l'AIDE	NOMBRE DE FAMILLES	MONTANT
TICKETS SERVICE	5	990€
SEJOUR VACANCES COMPLEMENT CAF + FAMILLE	1	224.50€

TOTAL DES AIDES au 11 JUILLET 2023 : 1214.50€

4°/ Points CCAS

- Préparation de la semaine bleue du 2 au 8 octobre

- Journée mondiale Alzheimer le 21 septembre : intervention salle Jacques Brel association Alzheimer 49
- Goûter récréatif le 8 novembre
- Job Dating le 14 novembre salle Jacques Brel

Fin de séance 19h20

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 10 OCTOBRE